

# accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 02/2009

## 90 ANS DU PEV

Lors de l'assemblée des délégués du 14 mars à Baden, le PEV a célébré ses 90 ans d'existence. Outre la prise de position pour les votations du 17 mai et une résolution relative au secret bancaire, le discours d'accueil de la Conseillère fédérale Doris Leuthard a constitué un des moments centraux de cette journée.

«Depuis 90 ans, le PEV poursuit une politique sereine, fiable et centrée sur les êtres humains». Ce sont avec ces paroles que la Conseillère fédérale Doris Leuthard a félicité le PEV Suisse à l'occasion de ses 90 ans, célébrés lors de l'assemblée des délégués le 14 mars dernier. En mai 1919, le PEV a été fondé par quelques chrétiens. La polarisation alors croissante entre travail et capital a été décisive: ce jeune parti a décidé de fonder son existence sur les valeurs protestantes de base mises en action en faveur des êtres humains et non pas de s'engager en faveur



Doris Leuthard félicite le PEV.

d'une idéologie. Depuis lors, les valeurs chrétiennes comme la protection de l'environnement ou la solidarité envers les défavorisés déterminent le cours du parti.

Comme pour affermir cette position, le Président du parti, Heiner Studer, a cité, lors de son discours de fête, l'un des rédacteurs du premier programme du PEV: le Professeur Hermann Bächtold constatait en 1921 déjà qu'il fallait combattre le

mal de la fraude fiscale, pratiquée entre autres sous le manteau du secret bancaire, par un esprit de justice fiscale. Après de nombreuses interventions des conseillers nationaux en faveur d'un traitement égal entre l'évasion et la fraude fiscale, la 90ème assemblée ordinaire des délégués a pris acte avec satisfaction du volte-face du Conseil fédéral. Une résolution a néanmoins été adoptée afin de lui rappeler de respecter le principe de légalité et de ne pas transférer de données à des autorités étrangères en dehors des procédures d'entraide judiciaire.

Concernant la votation populaire du 17 mai 2009, l'assemblée des délégués a préconisé le Oui, tant pour l'article constitutionnel concernant les médecines complémentaires que pour l'introduction des passeports biométriques. De plus, la révision totale des statuts du parti a été acceptée.

### CONSIGNES DE VOTE

Le PEV recommande le vote suivant pour la votation du 17 mai 2009:

«**Pour la prise en compte des médecines complémentaires**» (contre-projet à l'initiative populaire «**Oui aux médecines complémentaires**»).

**OUI**

**Règlement relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen).**

**OUI**

### EDITO

#### Se réconcilier avec Calvin

*Cinq cents ans: l'âge que Jean Calvin aurait aujourd'hui.*

*Lorsqu'on suit la presse genevoise, cet anniversaire paraît tellement hors d'actualité et loin des préoccupations de la ville du bout du lac qu'il en devient presque irréal. Hors d'actualité? Vraiment?*

*L'Histoire pourrait nous procurer bien des surprises: si l'on fête la naissance de cette personnalité, c'est parce que sa pensée théologique a donné un formidable élan de remise en question et de progrès spirituel à toute l'Europe (on raconte que ce qu'il affirmait le dimanche matin à Genève était repris le dimanche suivant jusque dans l'est de la France, l'Allemagne ou la Hollande). Mais Calvin n'a pas seulement influencé la spiritualité, il a influencé la politique et la finance. Pour le Réformateur en effet, l'argent ne doit asservir personne, ou comme dit un certain proverbe: l'argent fait un très bon serviteur, mais un très mauvais maître. Il interdit donc le prêt de survie et organise la charité publique: pas question d'exploiter la misère de l'autre! Afin d'éviter l'usure et dans la prolongation de sa pensée éthique, Jean Calvin impose également une limite des taux d'intérêts à 5% (source: ProtestInfo). De quoi donner à réfléchir lorsqu'on repense aux scandales financiers qui ont vu s'effondrer des « hedge funds » proposant des taux de rendement de 12%...*

*Suite page 2*

J.A.B.

8021 Zurich

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

Suite de la page 1

Plus en arrière dans le temps, le prophète Jérémie déclama :

« Réformez vos voies et vos œuvres ! » (Jér. 18.11).

Le message du retour à Dieu et à la relation juste à l'autre est au cœur de la Bible. Traité par Calvin, par les prophètes de l'Ancien Testament ou par les chrétiens d'aujourd'hui, il conserve plus que jamais toute son actualité. Ensemble, continuons à le défendre de manière pertinente dans la société d'aujourd'hui.

Florian Baier,  
co-président PEV Genève



## SECRET BANCAIRE

# LA ROUE TOURNE

**Une requête de longue date du PEV sur le devant de la scène: le Conseil fédéral renonce à la différenciation entre évasion et fraude fiscale. Il doit cependant se conformer au principe de légalité et renforcer la procédure d'entraide judiciaire.**

Déjà en 1921, Hermann Bächtold, rédacteur du premier programme du parti, critiquait l'évasion fiscale, pratiquée sous le manteau du secret bancaire. Début mars encore, Ruedi Aeschbacher (conseiller national PEV, ZH) argumentait dans une interpellation, que ceux qui pratiquent l'évasion et la fraude fiscale portent atteinte à l'Etat de manière équivalente et que, par conséquent, ils devraient être traités sur un pied

d'égalité en cas d'entraide judiciaire. Le 13 mars, le Conseil fédéral adapte le secret bancaire selon les principes prônés par le PEV. Le jour suivant, les délégués du PEV adoptent une résolution qui exige du Conseil fédéral :

1. d'accorder l'entraide judiciaire aux autorités des Etats de droit lors de soupçons fondés de délits fiscaux, quelle que soit leur nature ;

2. d'accélérer et de simplifier la procédure d'entraide judiciaire à cet effet ;  
3. de s'assurer que les données bancaires de clients honnêtes ne tombent pas dans les mains de personnes mal intentionnées ;  
4. de garantir qu'il n'y ait pas de transfert de données en dehors de procédures judiciaires officielles, pour éviter la répétition du cas UBS.

## PASSEPORT BIOMETRIQUE

# LIBERTE DE VOYAGER

**Le PEV Suisse se déclare en faveur de l'introduction des passeports biométriques, car ils permettent de réduire le risque de falsification et assurent, pour l'avenir, la liberté de voyager.**

RUEDI AESCHBACHER,  
CONSEILLER NATIONAL (CN)

Déjà depuis 2006, les passeports biométriques sont de rigueur au sein de l'Union Européenne. En tant que membre associé de l'accord de Schengen, la Suisse se doit d'introduire ces passeports au plus tard jusqu'au 10 mars 2010.

### Moins de risques de falsification

Des données biométriques sont déjà contenues dans nos passeports actuels : non seulement une photo, mais également la taille ou encore le sexe. Cela restera inchangé. La nouveauté réside en ce que la photo et deux empreintes digitales seront enregistrées dans une puce électronique insérée dans le passeport. Cela permettra d'exclure pratiquement tout risque de falsification ainsi que toute utilisation abusive des documents d'identité par d'autres personnes.

54 Etats ont déjà introduit les passeports biométriques, dont les USA et les pays de l'UE. L'entrée dans ces pays est facilitée puisque les données peuvent être lues électroniquement. Sans passeport biométrique, les USA exigeront dès l'an prochain un visa.

### Sécurité des données

Une forte crainte subsiste que la sécurité des données ne soit pas suffisante, pourtant l'accès à la puce électronique est triplement sécurisé et contient trois niveaux de sécurité. Quant à la question de la localisation des individus grâce à la puce, l'on peut répondre qu'aujourd'hui déjà, chaque utilisateur de téléphone portable est localisable. Personne ne s'en offusque. De plus, la loi ne permet l'utilisation des données enregistrées que pour l'établissement et le contrôle des pièces d'identité ou pour l'identification de victimes de catastrophes naturelles (tsunami), d'accidents ou de violences. Les données du système central ne peu-

vent pas être utilisées à d'autres fins, comme par exemple, pour des recherches.

Dans la mesure où le refus des passeports biométriques aurait des désavantages pour notre pays, pour nous en tant que voyageurs et pour l'économie, l'assemblée des délégués du PEV Suisse a préconisé le Oui aux passeports biométriques par 131 voix contre 34.



Le CN Ruedi Aeschbacher a vaincu les délégués.

## DE BERNE

### Pas d'anti-Israélisme à la conférence de l'ONU

La conférence de l'ONU contre le racisme prévue fin avril à Genève devrait, une fois de plus, être utilisée comme tremplin pour porter atteinte à Israël et pour interdire toute critique envers l'Islam. Le Conseiller national Walter Donzé (PEV, BE) exige du Conseil fédéral que la Suisse réagisse contre ces projets.

### Procédure d'asile plus rapide

Les procédures qui n'en finissent pas, conduisent au fait que les demandeurs d'asile, jusqu'à ce qu'une décision négative soit prise et que l'expulsion soit réalisée, sont tout à fait bien intégrés. Cela vaut particulièrement pour leurs enfants qui vont à l'école en Suisse et qui ne connaissent presque plus leur pays d'origine. Le Conseiller national Ruedi Aeschbacher (PEV, ZH) cherche par conséquent à accélérer considérablement cette procédure.

## OUI AUX MEDECINES COMPLEMENTAIRES

Tant que les médecines complémentaires sont exercées par des médecins diplômés, le PEV soutient l'article constitutionnel proposé.

Le contre-projet de l'initiative populaire « Oui aux médecines complémentaires » qui a été retirée, stipule dans un nouvel article constitutionnel que la Confédération et les cantons doivent prendre en considération les médecines complémentaires. Si ce principe est accepté par le peuple, le Parlement devra décider comment appliquer cela concrètement.

L'article 32 de la Loi fédérale sur l'Assurance maladie, qui stipule que les prestations doivent être efficaces, appropriées et économiques afin d'être remboursées par la caisse maladie, sera également valable pour les médecines complémentaires. Les initiateurs partent du principe que les thérapies, qui ont été rayées du catalogue de prestations remboursées en été 2005 par Pascal Couchepin, seront réintroduites par le Parlement, pour autant qu'elles soient exercées par des médecins diplômés au bénéfice d'une formation FMH complémentaire.

Dans la mesure où les méthodes de médecines complémentaires représentent une alternative judicieuse en cas de douleurs chroniques ou d'affections face auxquelles la médecine traditionnelle reste impuissante, le PEV soutient l'acceptation de cet article constitutionnel: les délégués du PEV Suisse recommandent le Oui par 108 voix contre 46.

## PEV VAUD

### Section La Côte

Le PEV VD a pu célébrer la naissance de sa première section régionale (La Côte). Deux autres sections sont en gestation et devraient voir le jour avant les élections (2011/12).

## POUR DES LOGEMENTS SUBVENTIONNES

Le PEV Neuchâtel a lancé une motion populaire pour des logements subventionnés.

Dans le canton de Neuchâtel, le PEV a lancé une motion populaire sur l'aide au logement. En dix jours, il a réuni près de 200 signatures, ce qui prouve que le problème est important et bien compris par la population! Rien qu'en ville de Neuchâtel, nous avons obtenu la centaine de signatures nécessaires pour obliger le Grand Conseil à traiter cette question. Mais qu'en est-il vraiment?

Entre 2008 et 2017 toutes les aides fédérales au logement vont tomber, ce qui touche près de 2500 foyers au bénéfice d'un logement subventionné. Le canton de Neuchâtel est déjà très mal loti en matière de logements subventionnés avec un taux de 3% contre une moyenne de 10%

en Suisse; alors même que les revenus des ménages sont inférieurs à la moyenne suisse, qu'il règne une pénurie de logements dans 4 des 6 districts et que les besoins sociaux augmentent chaque année. Il est urgent de prévoir un système d'aides à la personne comme le définit la loi et son règlement d'application; cela d'autant plus que le canton passe par une crise financière qui met à mal les finances de milliers de contribuables. Les signataires de la motion demandent que le Conseil d'Etat prévoie rapidement les modalités de versement des aides individuelles au logement et inscrive dans son budget des montants suffisants pour couvrir les besoins.



Didier Rochat sonne l'appel contre les prix élevés des appartements.

## PEV FRIBOURG

### INITIATIVE FISCALE

Le 8 février 2009, les citoyens fribourgeois ont refusé l'initiative des socialistes « Ristourne d'impôt équitable pour tous » par 56% des voix contre 43%. Cette initiative aurait permis d'accorder des ristournes d'impôts en cas d'exercice budgétaire nettement bénéficiaire et n'impliquait aucune baisse du taux d'imposition. Le PEV-Fribourg avait décidé de soutenir cette initiative, dans la mesure où, lors de ces dernières années, le taux d'imposition avait ré-

gulièrement été revu à la baisse. Si ces baisses d'impôts continuent à ce rythme, la situation financière du canton va fortement se dégrader et les coûts croissants des domaines sociaux et de la formation ne pourront plus être couverts.

### Foi et politique

Daniel de Roche (PEV) a participé le 4 mars à une conférence sur le thème « Foi et politique ».

## LE PEV AU GOUVERNEMENT

Le PEV présente deux candidats dont un romand.

Une année jour pour jour avant les élections cantonales de 2010, le PEV bernois a lancé la campagne électorale en annonçant, au cours d'une conférence de presse tenue le 27 mars dernier à Bienna, qu'il souhaitait présenter deux candidats au gouvernement.

En effet, le comité directeur du PEV BE soumettra à l'assemblée des délégués du 25 avril 2009 les candidatures de

- **Marc Jost**, 45 ans, de Thoune, pasteur et député au Grand Conseil depuis 2006, et de
- **Patrick Gsteiger**, 41 ans, de Perrefitte, ancien maire et président du PEV Jura bernois

En annonçant rapidement son ambition d'occuper à l'avenir un siège au Conseil-exécutif, le PEV a voulu se profiler comme une alternative crédible aux deux blocs « rose-vert » et « bourgeois ». Il a par ailleurs démontré son souhait de participer à la consolidation d'une politique du centre courageuse et innovante.

En choisissant de présenter également un francophone, le PEV a prouvé son attachement au bilinguisme du canton et à la région du Jura bernois, authentique « passerelle » entre la Suisse allemande et la Romandie, région à laquelle la Constitution bernoise garantit justement un des sept sièges de l'exécutif.

A n'en pas douter, les candidatures de Patrick Gsteiger et de Marc Jost donneront également une plus grande visibilité au PEV et à ses candidates et candidats au Grand-Conseil et au Conseil du Jura bernois.



Patrick Gsteiger, candidat du PEV au Conseil-exécutif.

# VALERIE KASTELER

Interview avec Valérie Kasteler-Budde, co-présidente du PEV Genève.

*Pourquoi as-tu choisi le PEV, parti relativement inconnu en Suisse romande, pour t'engager en politique ?*

J'avais déjà été approchée au préalable pour m'engager au PS, mais je n'adhérais pas à certaines positions défendues par ce parti. Au PEV, je me retrouve engagée avec des personnes qui ont les mêmes valeurs, la même foi que moi, engagées dans la société et qui sont prêtes à débattre de leur vision des choses. L'état d'esprit est constructif et très ouvert, ce qui me convient mieux.

*Quel bilan tires-tu après 18 mois d'existence du PEV Genève ?*

Passionnant ! Que de défis relevés en si peu de temps avec déjà deux campagnes électorales derrière nous, des séances de comité toutes les 3 semaines en moyenne et une réflexion de fond engagée avec les membres du comité pour définir notre ligne politique pour les années à venir dans le canton. C'est un travail de longue haleine que nous avons entrepris et comme nous voulons tenir sur la durée, nous veillons à ne pas nous essouffler trop vite mais à rester centrés sur nos priorités et axés sur



l'essentiel. Pour les mois à venir, nous cherchons à être présents sur la scène politique en présentant pour chaque votation nos positions aux électeurs et à les publier à la fois dans la brochure de référence et sur notre site Internet, ce qui demande un travail de fond en amont. Par ailleurs, nous sommes occupés à rédiger notre programme politique pour le canton de Genève et des contacts sont établis pour les élections de cet automne.

*Votations du 17 mai – le PEV GE refuse l'introduction des passeports biométriques. Pourquoi ?*

A l'ère du tout contrôle, où nous sommes fichés en tant que clients par tous les établissements que nous fréquentons, nous pensons que l'établissement d'un passeport biométrique n'a pas à être imposé aux habitants qui ne le souhaitent pas. Il est tout à fait possible de se conformer aux exigences de Schengen sans enregistrement central des données comme s'en accommodent plusieurs pays signataires de l'accord. La perspective d'être fichés pour que nos données puissent être lues dans toute l'Europe ne nous plaît pas. Souvenons-nous de l'affaire des fiches qui a défrayé la chronique en Suisse ! Le droit Schengen ne prévoit pas non plus qu'outre le passeport, les cartes d'identité soient également munies d'une puce électronique. Enfin, les experts mettent en doute la sécurité et la fiabilité de la technologie employée, qui est localisable et sensible aux rayonnements et déconseillent son emploi pour les documents d'identité.

*L'assemblée des délégués du 22 août aura lieu à Genève, au Musée international de la Croix-Rouge. Pourquoi ce choix ?*

Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge internationale et également secrétaire de l'Alliance évangélique, est l'exemple même du

chrétien qui a consacré tout son temps et toute son énergie pour s'engager auprès des hommes politiques de son temps. C'est une façon de lui rendre hommage et nous espérons que les délégués prendront le temps de visiter le musée qui présente l'action du CICR dans le monde.

## Pourquoi le PEV GE dit Non aux passeports biométriques

Contrairement à l'intitulé du sujet, il ne s'agit pas fondamentalement de voter sur le passeport biométrique, mais sur l'introduction d'une puce électronique dans les passeports. Celle-ci crée le lien matériel électronique entre l'individu et les bases de données des offices de contrôle de la population, non seulement suisses, mais mondiales (art. 2a de la loi). Actuellement, il n'est pas possible d'enregistrer en masse le passage des douanes par les individus. Demain, le moindre franchissement de frontière sera enregistré. En outre, la pièce d'identité pourra devenir un moyen de surveillance et de ségrégation, puisque « l'identité électronique (pourra être) utilisable à des fins d'authentification, de signature et de cryptage » (art. 2<sup>quater</sup>).

Consultez aussi nos positions cantonales sur : [www.pev-ge.ch](http://www.pev-ge.ch) !

### Valérie Kasteler-Budde en quelques mots :

mariée, trois fils presque adultes, habite Thônex (GE)  
Co-présidente du PEV Genève  
Emploi : Chargée de projets dans le domaine social  
Loisirs : Voyages, musique, lecture, jardinage

### VOTATIONS

#### Les consignes de vote des sections

#### Médecines complémentaires

Oui : PEV Suisse, PEV BE  
Non : PEV NE, PEV VD  
Liberté de vote : PEV GE

#### Passeports biométriques

Oui : PEV Suisse, PEV VD, PEV BE  
Non : PEV GE  
Liberté de vote : PEV NE

### IMPRESSUM

accents: bulletin d'information du Parti Evangélique Suisse (PEV) 6<sup>ème</sup> année, numéro 2, avril 2009  
Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé: CHF 7.-/an.

Editeur: Parti Evangélique Suisse (PEV)  
CP 3467, 8021 Zurich  
Tél. 044 272 71 00, Fax 044 272 14 37  
[info@evppev.ch](mailto:info@evppev.ch) / [www.evppev.ch](http://www.evppev.ch)

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements:  
Silvia Hyka, Coordinatrice romande PEV  
161, ch. I.-de-Montolieu, 1010 Lausanne  
021 653 39 75, [silvia.hyka@evppev.ch](mailto:silvia.hyka@evppev.ch)

### AGENDA

**9 juin 2009**  
Assemblée Générale du PEV Neuchâtel

**20 juin 2009**  
AD du PEV Suisse à Winterthur

**22 août 2009**  
AD du PEV Suisse à Genève

**13 septembre 2009**  
Course familiale sponsorisée du PEV Vaud à Yverdon.

### AD DU PEV

#### Le PEV Suisse à Genève

L'assemblée extraordinaire des délégués du 22 août 2009 aura lieu au Musée international de la Croix-Rouge ([www.micr.org](http://www.micr.org)) à Genève. Une visite du musée sera possible après le dîner. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du PEV Suisse ([www.evppev.ch](http://www.evppev.ch) > Actuel > Evénements).